

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 2 octobre 2014 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Daniel Dumontier |
| - Mario Dufour | - Chantale Pelletier |
| - David Dumont | |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

Résolution #555-2014 :Ordre du jour:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

ORDRE DU JOUR **ASSEMBLÉE DU 2 OCTOBRE 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 septembre 2014
3. Rapport du directeur du service des loisirs
 - a) Engagement de Thomas Laplante (fin de probation)
 - b) Fête Nationale : Spectacle
 - c) Soirée des bénévoles : repas
4. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
 - a) Entente survenue – commission des normes du travail
 - b) École nationale d'administration publique – cours de formation
 - c) Directeur de Service de Sécurité incendie (démission et nomination)
 - d) Engagement d'un Directeur par intérim
 - e) Renomination de Monsieur Éric Huberdeau à titre de lieutenant éligible
 - f) Cueillette de dons : Fondation Anna-Laberge (Service de Sécurité Incendie)
5. Correspondance
6. Rapport du responsable de l'urbanisme
 - a) Engagement de Brigitte Boulé
8. Rapport du directeur des travaux publics
9. Comptes à payer
10. Comptes à payer:
 - a) Aqua Data (3,548.41\$)
 - b) Ponceau rue Poupart (27,988.41\$)
 - c) Imprimerie Elite (1,713.59\$)
 - d) Yves Gagnon, paysagiste (2,285.70\$)
 - e) Logiciels Sport-Plus inc. (2,894.50\$)
 - f) André Paris inc. (1,178.49\$)
 - g) Matamédia (Loisirs) (3,526.00\$)
 - h) CBF Telecom (remb cautionnement) (6,536\$)
 - i) Dominic Paquet (Loisirs) (5,518.80\$)
 - j) Maçonnerie F.T. inc. (6,622.56\$)
 - k) Aréo-Feu (pompiers) (6,575.83\$)
 - l) Marie-France Leblanc (Loisirs) (1,102.50\$)
 - m) Aménagement Bernier (5,744.92\$)
 - n) SOLution Solu-NET inc. (1,293.47\$)
 - o) Denicourt (1,839.60\$)
11. Travaux publics :

- a) Soumission : sel de voirie
 - b) Soumission : Pierre pour dépôt de neiges usées
 - c) Servitude – infrastructures municipales (246, rue Poupart)
 - d) Soumission chenillette
12. Demande de don ou commandite:
- a) Tournoi Novice-Atome-Pee-Wee Napierville
 - b) Apprendre en coeur
13. Édifices municipaux : Décorations de Noël
14. Bibliothèque : Modification du règlement interne
15. Licences de chiens et chats pour 2015
16. Postes Canada : Demande d'appui
17. OMH : Révisions budgétaires 2014
18. Retrait parcelle de terrain du domaine public :
- a) Lots P101-3 et P101-4 (rue Boire)
 - b) Parcelle entre lots 84-4 et 84-9 (rue St-Hubert)
19. Varia :
20. Public: Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Résolution #556-2014 : Procès-verbal

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2014.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du service des Loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de septembre 2014.

Résolution #557-2014 : Loisirs : Engagement journalier

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Thomas Laplante a été engagé à titre de journalier aux Loisirs pour une période de probation de 6 mois suivant résolution #262-2014 en date du 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement était rétroactif au 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se termine le 7 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail effectué par Monsieur Thomas Laplante;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'engager Monsieur Thomas Laplante au titre de journalier pour le Service des Loisirs;

Il est également résolu d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Résolution #558-2014 : Loisirs : Fête Nationale

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense de 8,000\$ plus les taxes pour la venue des artistes William Deslauriers, Marie-Chantale Toupin et Véronique Labbé pour le spectacle de la Fête Nationale;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #559-2014 : Loisirs : soirée des bénévoles : repas

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,300\$ pour le repas lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 1^{er} novembre 2014.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

Monsieur Patrick Gagnon fait la lecture du rapport du Service de Sécurité incendies pour le mois de septembre 2014.

Résolution #560-2014 : Entente survenue dans le dossier #620069384 porté devant la commission des normes du travail

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'approuver l'entente survenue dans le dossier #620069384 portée devant la Commission des Normes du travail en lien avec le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #561-2014 : Intervention d'accompagnement et de coaching et présentation de la formation « la civilité en milieu de travail pour prévenir les situations difficiles

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'approuver le mandat confié à madame Francine Gravel de l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) pour une intervention d'accompagnement et de coaching et la présentation d'une formation intitulée : « La civilité en milieu de travail pour prévenir les situations difficiles » pour un montant total de 9,352.51\$ taxes incluses.

Il est également résolu que la moitié de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #562-2014 : Directeur du Service de Sécurité incendies (Démission et nomination)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Mario

Deragon à titre de Directeur du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprine-de-Napierville;

Il est également résolu que Monsieur Mario Deragon soit engagé à titre de pompier et de lieutenant éligible au sein dudit Service de Sécurité incendies;

Il est également résolu d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer l'entente intervenue entre ce dernier et les Municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #563-2014 : Engagement d'un directeur par intérim

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perrault et résolu unanimement d'approuver l'embauche de monsieur Patrick Gagnon à titre de directeur par intérim du Service de Sécurité incendies rétroactif au 24 septembre 2014;

Il est également résolu d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer l'entente entre ce dernier et les Municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #564-2014 : Renomination de Monsieur Eric Huberdeau à titre de Lieutenant éligible

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de renommer Monsieur Eric Huberdeau à titre de lieutenant éligible du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #565-2014 : Cueillette de dons : Fondation Anna-Laberge (Service de Sécurité Incendie)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'autoriser le Service de Sécurité Incendies à procéder à la cueillette de dons au profit de la Fondation Anna-Laberge le 25 octobre 2014 à l'intersection des rues St-Jacques et de l'Église.

ADOPTÉE

Correspondance

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Correspondance de l'**Union des municipalités du Québec** concernant la nouvelle brochure pour les nouveaux élus, une autre concernant leur appui à la municipalité de Restigouche, une autre concernant la nouvelle gouvernance de proximité, une autre concernant la tournée régionale de la présidente dans la Gaspésie, une autre concernant la reconduction pour 2015 de l'entente Québec-Municipalités, une autre concernant le retrait du maire de Terrebonne du conseil d'administration de l'UMQ, une autre concernant le congrès annuel, une autre concernant la tournée de la présidente dans le Bas-St-Laurent.

Correspondance du **Réseau Biblio de la Montérégie** concernant leur nouvelle page Facebook, une autre concernant l'utilisation des ressources et des livres numériques de la bibliothèque municipale.

Correspondance de la **Fédération canadienne des municipalités** concernant le Fonds municipal vert, magazine Quorum.

Correspondance de la **Fédération québécoise des municipalités** concernant le lancement de la campagne Gouvernance de proximité, une autre concernant l'édition 2014 du recueil «Le règlement municipal», une autre concernant la gouvernance de proximité ainsi qu'un magazine traitant de la gouvernance de proximité.

Correspondance du **Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie** concernant l'universalité des centres de la petite enfance.

Correspondance du **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion** concernant le porte-parole de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2014.

Lettre de **Monsieur Martin Gélneau** concernant le règlement #415.

Lettre de remerciements de **Scouts Canada** pour l'acceptation de la demande de fonds.

Rapport du mois de juillet et août du **Refuge A.M.R.** ainsi qu'une lettre de rappel des services offerts aux citoyens.

Correspondance de la **Sûreté du Québec** concernant les vols dans les véhicules ainsi qu'un rapport périodique d'activités.

Correspondance du **Centre de Femmes La Marg'Elle** concernant une demande d'aide financière.

Correspondance du **ministère des Finances et Économie du Québec** concernant l'état de dépôt.

Correspondance du **directeur du Service des programmes fiscaux** concernant le paiement de compensation.

Correspondance de la **firme Hathley, Conseillers en stratégie à Québec** concernant l'exploitation de l'uranium au Québec.

Bulletin mensuel de **Culture pour tous**.

Correspondance de la **Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-St-Laurent** concernant la politique municipale de développement social, une autre concernant l'annulation du prochain C.A.

Correspondance de **Mémoire photographique** offrant leur service de mise en valeur de photos historiques.

Correspondance de la **Chambre de commerce des Jardins-de-Napierville** concernant la publication de publicités ou d'annonces légères à insérer dans leur Hebdo à tous les vendredis.

Correspondance de **l'Office des personnes handicapées du Québec** concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.

Correspondance du **Gouvernement du Québec** concernant la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Correspondance **d'Aménagement Bernier** concernant le rapport de dommages de la clôture de la piste cyclable.

Correspondance de la **Pépinière Cramer inc.** concernant le remplacement des arbres infectés par l'agrile du frêne.

Correspondance du **groupe environnemental Ecoloxia** concernant leur offre de service dans la fabrication et la vente de produits destinés à la gestion des matières résiduelles.

Magazine **Marché Municipal**.

Correspondance du **Service d'Action Bénévoles** concernant la valorisation des bénévoles dans le Journal Coup d'Œil.

Correspondance du **CLD des Jardins-de-Napierville** concernant la démonstration des robots sarcleurs.

Correspondance des **Fleurons du Québec** concernant les résultats concours Du Jardin dans ma Ville, une autre concernant le congrès de la FQM

Correspondance de la **Fabrique Saint-Cyprien** concernant la campagne de financement de la Journée Spaghetti et nous demandant d'offrir un don.

Correspondance de **Monsieur Claude Forget et Madame Bibianne Forget** concernant des problèmes de stationnement sur la rue St-Louis.

Correspondance de **Recyc-Québec** concernant les versements de compensation des années 2013-2014.

Correspondance de la **Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville** concernant les résolutions qui ont été acceptées.

Magazine Contact Plus de l'**Association des ingénieurs du Québec**.

Invitations reçues de la **Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-St-Laurent** au lancement de l'entente sur l'amélioration des conditions de vie des aînés, une autre au lancement du guide d'élaboration d'une politique municipale de développement social, une autre au Déjeuner du président, à une journée de consultation en lien avec la planification stratégique régionale de développement culturel 2015-2020, une autre à la Journée professionnelle régionale, **de l'Équipe de l'ACSIQ** à la rencontre régionale d'échanges et de coordination sur les interventions d'urgence, du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** aux séances de la commission sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, de la **Conférence régionale des élus de la Montérégie Est** à un appel de projet pour des initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, de la **Fédération québécoise des municipalités** à l'assemblée générale annuelle 2014, une autre à une conférence web, de la **Mutuelle des Municipalités du Québec** à des formations sur l'environnement et l'urbanisme, du **ministère de la Sécurité publique** à un appel de propositions de présentations portant sur les mesures nécessaires aux divers intervenants, une autre à la semaine de la prévention des incendies, **de la chambre de commerce des Jardins-de-Napierville** à un 6 à 8 réseautage, à un déjeuner-causerie et à la Grande Tournée de la Chambre de Commerce, **d'Hydro-Québec** à une session d'information et d'échange portant sur les activités d'Hydro-Québec, du **Réseau Biblio de la Montérégie** pour la journée d'échange de livres, de **SCFPI inc.** à une expédition au Pérou pour aider la cause du diabète, **d'Action RE-buts** à la semaine québécoise de réduction des déchets, des Fleurons du Québec à l'Expo-FIHOQ 2014, du **Club de Golf de Napierville** à un tournoi de golf, du **Parc régional de St-Bernard** à un vernissage, du **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion** à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, de la **MRC des Jardins-de-Napierville** à une journée professionnelle régionale, **d'Infotech** au 30^e Salon des Affaires Municipales, de la **Société d'histoire des XI** à une conférence portant sur les Suisses du Québec.

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de septembre 2014.

ADOPTÉE

Résolution #566-2014 : Engagement de Madame Brigitte Boulé

CONSIDÉRANT QU'un travail de refonte de règlement d'urbanisme est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mises à jour de dossier s'imposent;

CONSIDÉRANT QU'un travail de création de modèle de formulaire utilisé par le responsable de l'urbanisme lors de demandes d'informations ou de permis s'avèrerait très utile;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'engager Madame Brigitte Boulé au sein du Service d'urbanisme à une fréquence d'une journée semaine au taux horaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

Rapport du directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de septembre 2014.

Résolution #567-2014 : Comptes à payer : Municipalité

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois d'octobre 2014 au montant de 235,916.10\$.

ADOPTÉE

Résolution #568-2014 : Comptes à payer : Bibliothèque

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois d'octobre 2014 au montant de 1,297.14\$.

ADOPTÉE

Résolution #569-2014 : Comptes à payer : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois d'octobre 2014 au montant de 5,391.33\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h57 car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #570-2014 : Comptes payés : Municipalité

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la Municipalité pour le mois de septembre 2014 au montant de 122,108.49\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h58.

Résolution #571-2014 : Comptes payés : Bibliothèque

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de septembre 2014 au montant de 958.07\$.

ADOPTÉE

Résolution #572-2014 : Comptes payés : Loisirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de septembre 2014 au montant de 4,574.40\$.

ADOPTÉE

Résolution #573-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois d'octobre 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 1.260.57\$.

ADOPTÉE

Résolution #574-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois d'octobre 2014 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de septembre 2014 au montant de 16,272.03\$.

ADOPTÉE

Résolution #575-2014 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de septembre 2014 au montant de 1,200.98\$.

ADOPTÉE

Résolution #576-2014 : Comptes à payer : Aqua Data

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Aqua Data» au montant de 3,548.41\$ pour la mise à jour et la validation du modèle hydraulique ainsi que la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel suivant facture numéro 14786.

ADOPTÉE

Résolution #577-2014 : Comptes à payer : Ponceau rue Poupart

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer les factures en lien avec le remplacement du ponceau sur la rue Poupart au montant total de 27,988.41\$ suivant liste soumise à cet effet.

Il est également résolu d'approprier à même ses règlements d'emprunt numéro 411 et 411-1 le montant requis aux fins de ces achats.

ADOPTÉE

Résolution #578-2014 : Comptes à payer : Imprimerie Elite

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Imprimerie Elite» au montant de 1,713.59\$ pour l'achat d'enveloppe, en-têtes de lettres pour l'administration ainsi que des cartes d'affaires pour le responsable de l'urbanisme suivant facture numéro 39473.

ADOPTÉE

Résolution #579-2014 : Comptes à payer : Yves Gagnon, paysagiste

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de « Yves Gagnon, paysagiste » au montant de 2,285.70\$ pour la réparation de parterre suite à la réfection du trottoir sur la rue Saint-Henri suivant facture numéro 521860.

ADOPTÉE

Résolution #580-2014 : Comptes à payer : Logiciels Sport-Plus inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Logiciel Sport-Plus inc. » au montant de 2,894.50\$ pour le renouvellement des frais de support technique annuels suivant facture numéro 7028.

Il est également résolu que tiers de la partie de cette facture relative aux loisirs soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #581-2014 : Comptes à payer : André Paris inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « André Paris inc. » au montant de 1,178.49\$ pour le fauchage des terrains vacants ainsi qu'à l'usine d'épuration suivant facture numéro F1844.

ADOPTÉE

Résolution #582-2014 : Comptes à payer : MataMédia

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « MataMédia » au montant de 3,526.00\$ pour l'impression de la programmation d'automne du Service des Loisirs suivant facture numéro F1315.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #583-2014 : Comptes à payer : CBF Telecom

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de rembourser le cautionnement au montant de 6,536\$ relativement au contrat pour l'installation de la fibre optique.

ADOPTÉE

Résolution #584-2014 : Comptes à payer : Ça va brasser (soirée des bénévoles)

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de « Ça va brasser » au montant de 5,518.80\$ représentant le solde dû pour le spectacle des artistes Dominic Paquet, Jérémy du Temple et Samuel Breton lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 1^{er} novembre 2014 suivant contrat en date du 11 juillet 2014.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #585-2014 : Comptes à payer : Maçonnerie F.T. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Maçonnerie F.T. inc. » au montant de 6,622.56\$ pour le rejointement complet du mur de pierre extérieur à la droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville suivant facture numéro 124.

ADOPTÉE

Résolution #586-2014 : Comptes à payer : Aréo-Feu

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Aréo-Feu » au montant

de 6,575.83\$ pour l'achat de trois bunkers pour le Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 238093.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #587-2014 : Comptes à payer : Marie-France Leblanc

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Marie-France Leblanc » au montant de 1,102.50\$ pour l'enseignement de divers cours de mise en forme suivant feuille de temps en date du 29 septembre 2014.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #588-2014 : Comptes à payer : Aménagement Bernier

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de « Aménagement Bernier » au montant total de 5,744.92\$ pour la tonte des gazons, et l'entretien des fleurs et arrosage au centre communautaire et sur les divers terrains municipaux suivant factures numéros 1051 et 1052.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 1051, relativement à la tonte de gazon à la caserne, soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #589-2014 : Comptes à payer : SOLUTION Solu-NET inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de « SOLUTION Solu-NET inc. » au montant de 1,293.47\$ pour l'entretien du centre communautaire du 28 août au 20 septembre 2014 suivant facture numéro 761.

ADOPTÉE

Résolution #590-2014 : Comptes à payer : Denicourt

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Denicourt» au montant de 1,839.60\$ pour la levée de position de bornes de terrain sur la rue St-Henri et la remise en place suivant facture numéro 29520.

ADOPTÉE

Résolution #591-2014 : Soumission : sel de voirie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a procédé à des appels d'offres pour le sel à déglacage pour l'hiver 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est la compagnie Sifto Canada au taux de 85.97\$ la tonne métrique plus les taxes;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit Sifto Canada au coût de 85.97\$ la tonne métrique plus les taxes;

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'achat d'une quantité approximative de 250 tonnes.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #592-2014 : Dépôt neiges usées- achat pierre

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour l'agrandissement du dépôt de neiges usées sont nécessaires afin de recevoir la neige ramassée par le département des Travaux public;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'achat d'environ 450 tonnes de pierre au coût de 13,54\$ la tonne métrique incluant la livraison plus les taxes applicables de Transport Alain Grégoire inc. pour le dépôt de neiges usées.

ADOPTÉE

Résolution #593-2014 : Servitude infrastructures municipales

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relocaliser une conduite d'égout pluviale à la jonction de la rue Poupart et du Ruisseau Mailloux suite au remplacement du ponceau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une servitude d'infrastructures municipales sur le lot#P97 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Cyprien appartenant à Monsieur Gordon Hicks et à Madame Kimberly Preisler situé au 246, rue Poupart;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de mandater le maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à l'acquisition d'une servitude d'infrastructures municipales au 246 rue Poupart à Napierville;

Il est également résolu de mandater l'étude de notaire de Me Desrochers pour la préparation des actes nécessaires à cet effet;

Il est également résolu de mandater la firme Madore & Madore afin de procéder à la description technique de ladite servitude.

ADOPTÉE

Résolution #594-2014 : Soumission chenillette

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a été publié sur le site SEAO afin de faire l'acquisition d'une chenillette à trottoirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission reçue soit celle d'Équipements Plannord au montant de 136,170\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme au coût de 156,561.45 taxes incluses;

Il est également résolu qu'un montant de 63,700 soit pris à même la réserve du département des Travaux publics et le solde sera payé à même le budget ainsi que la vente de la chenillette actuelle.

ADOPTÉE

Résolution #595-2014 : Demande d'aide financière : Tournoi Novice-Atome-Pee-Wee Napierville

CONSIDÉRANT QUE L'Association du Hockey Mineur de Beaujeu organise sa dix-neuvième édition de tournoi inter-régional Novice, Atome et Pee-wee.

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme à but non lucratif.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'octroyer la somme de 300\$ pour une annonce publicitaire pour le tournoi inter-régional Novice Atome Pee-Wee de l'Association du Hockey Mineur de Beaujeu.

ADOPTÉE

Résolution #596-2014 :Demande d'aide financière : Apprendre en cœur

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Apprendre en cœur organise un souper bénéfice qui se tiendra le 24 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité de Napierville, l'organisme est venu en aide à 7 familles et 15 enfants, deux enfants avec leurs parents ont rencontré l'orthophoniste au dépistage et 19 enfants ont participé au camp d'été Stimulation à l'École Daigneau;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 26 septembre 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 150\$ à l'organisme Apprendre en cœur afin de les aider dans la poursuite de leur activités et afin de les aider à acquérir du matériel pour supporter les familles et les enfants des municipalités de notre région.

ADOPTÉE

Résolution #597-2014 :Décoration de Noël : Édifices municipaux

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Décors Concept Enr. » a procédé en l'an 2010 à la fabrication de décoration de Noël pour l'Hôtel de Ville, le centre communautaire, la bibliothèque, le kiosque de la pointe des Patriotes et de la bibliothèque et en 2011 pour l'Édifice du comté;

CONSIDÉRANT QUE cette même compagnie offre les services de montage, démontage et remisage de ces dites décorations pour tous les endroits ci-dessus mentionné pour un montant de 8,477.50\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'offre de « Décors Concept Enr. » pour la décoration de ces emplacements au coût approximatif de 8,477.50\$ plus les taxes.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque sera payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu qu'un montant de 1,000\$ soit facturé au CLD des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #598-2014 :Bibliothèque municipale : modification du règlement interne

CONSIDÉRANT QU'un règlement interne pour l'utilisation des services offerts aux usagers de la bibliothèque municipale a été approuvé par le conseil municipal de Napierville suivant résolution du 03 octobre 1996.

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un service de prêt de sacs « jouons ensemble » nécessite la modification du règlement;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'approuver le règlement interne de la bibliothèque municipale de Napierville, à savoir :

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DE NAPIERVILLE ET SAINT-CYPRIEN DE NAPIERVILLE

INSCRIPTION

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les résidents de la municipalité. L'abonnement est valide pour 12 mois.

Des frais d'inscription sont exigés pour les non-résidents (certaines conditions s'appliquent) :

20 \$ par personne par année - Adultes

20 \$ par personne par année - Jeunes

CATÉGORIES D'ABONNÉS

La catégorie d'abonné JEUNE est constituée d'abonnés âgés de moins de 14 ans.

La catégorie d'abonné ADULTE est constituée d'abonnés âgés de 14 ans et plus.

La catégorie d'abonné BIBLIO est constituée du personnel de la bibliothèque.

L'accès à la collection adulte est réservé aux abonnés appartenant à la catégorie d'abonné ADULTE. Cependant, il revient à la bibliothèque de juger de chaque demande.

PRÊT AUX COLLECTIVITÉS*

La catégorie AINES sert à desservir les résidences pour personnes âgées

La catégorie GARDERIE sert à desservir les garderies en milieu familial ou les CPE

La catégorie ÉCOLE sert à desservir les classes ou les bibliothèques d'école.

* Ajouter autant de catégories que nécessaire

HEURES D'OUVERTURE

Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

	AM	PM	Soirée
Lundi			
Mardi		14h – 17h	19h – 21h
Mercredi		14h – 17h	
Jeudi		14h – 17h	19h -21h
Vendredi		14h – 17h	
Samedi		10h – 12h	
Dimanche			

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et est diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

RESSOURCES NUMÉRIQUES

En plus de la collection papier, les usagers ont accès avec un NIP à leur dossier d'utilisateur et plusieurs ressources numériques dont l'emprunt de livres numériques en français et en anglais.

NOMBRE DE PRÊTS PAR CATÉGORIE D'USAGERS

Nombre maximal de prêts	Nouveautés		Périodiques	Livres numériques**	Document s multimédia	Autres Trousse de jeux	Carte Musée	PEB	Max. de réservation	Max. de frais et amendes
	Volumes	Livres en location								
ADULTE	8	3 3	8	8		1	1	8	8	15\$
JEUNE	8		8	8				8	8	10\$
BIBLIO	8	3 3	8	8		1	1	8	8	0\$
AINÉS	8	3 3	8	8		1	1	8	8	15\$
ÉCOLE	30		30	0		1		8	8	15\$
GARDERIE	30		30	0		1		8	8	15\$

NON-RÉSIDENTS										
ADULTE	8	3 3	8	6		1	1	8	8	15\$
JEUNES	8		8	6				8	8	10\$

* Ajouter autant de catégories que nécessaire

** le nombre maximal de prêts inclut les réservations. Aucun PEB (Prêt entre bibliothèques) possible.

DURÉE DU PRÊT

Durée du prêt est de 3 semaines

RENOUVELLEMENT

Maximum de renouvellement est de 2, sauf pour les volumes réservés.

Les livres numériques, les livres en location et les trousse de jeux ne sont pas renouvelables.

RETARDS ET AMENDES

L'abonné qui retourne des documents enregistrés à son nom après la date de retour prévue doit payer une amende. Une amende est exigée pour chaque document.

Abonné adulte __0,15__ \$
par document / par jour d'ouverture de la bibliothèque.

Abonné jeune __0,15__ \$
par document / par jour d'ouverture de la bibliothèque.

Trousses de jeux __1,00__ \$
par trousse / par jour d'ouverture de la bibliothèque.

L'amende maximale pour un document ne dépasse pas le coût de remplacement d'un document de cette catégorie.

COÛTS DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS

L'abonné est pleinement responsable des documents et trousse de jeux enregistrés à son nom.
L'abonné doit signaler les documents brisés lors du retour des documents.
Les documents perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné.

DOCUMENTS

Les coûts de remplacement correspondent à ceux inscrits dans le système pour la collection déposée par le Réseau BIBLIO, à l'Échelle annuelle des coûts normalisés des documents du Réseau BIBLIO de la Montérégie.

Les coûts de remplacement pour la collection locale : prix du libraire plus 15% / frais de préparation

TROUSSES DE JEUX

L'abonné qui emprunte des trousse de jeux a la responsabilité de superviser l'utilisation des jeux et d'assurer la sécurité lors de la manipulation des jeux. La bibliothèque se dégage de toutes responsabilités des risques divers associés à la manipulation des jeux.

Propreté :

Chaque article doit être rendu complet, en bon état et convenablement nettoyé à la date prévue de retour. Si le soin porté aux articles empruntés est jugé insuffisant, le membre perd son privilège d'emprunter des jouets.

Pièce manquante ou perdues:

S'il manque des pièces de jouets, de casse-têtes ou de jeux, l'abonné doit rapporter le sac et son contenu et indiquer au personnel de la bibliothèque les pièces manquantes.

L'abonné a un délai de 2 semaines pour rapporter les pièces manquantes. Si après ce délai, les pièces ne sont pas retournées, le jouet est considéré comme incomplet ou perdu selon si le jouet est encore fonctionnel ou non.

Les coûts de remplacement des trousse de jeux: 1\$ par pièce manquante

Pour la perte d'une trousse de jeux au complet: (sac et jeux): 250\$

Jouet non-fonctionnel :

L'utilisateur devra assumer des frais de remboursement, soit la valeur totale du jeu selon prix d'achat.

L'abonné n'est pas autorisé à effectuer lui-même la réparation d'un document ou jeu endommagé. Il se doit de protéger les biens empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

TARIFICATIONS

Location de best-sellers	3,00 \$ par document
Photocopie	0,10 \$ par page
Impression noir et blanc	0,25 \$ par page
Impression couleur	1,00 \$ par page
Télécopieur	1,50 \$
Autres (spécifiez)	

UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES PUBLICS

La bibliothèque n'est pas responsable du contenu disponible sur Internet ni de la nature des documents consultés ou diffusés par les usagers.

Réservation obligatoire

Les réservations se font sur place ou par téléphone sur présentation d'une carte d'abonné.

La durée maximale d'utilisation d'un ordinateur est limitée à 1 heure(s) par personne. Cette période peut être prolongée si l'achalandage le permet.

Tarifification

L'accès aux postes informatiques publics est gratuit.

Il est interdit :

- D'installer ou de télécharger des logiciels ou programmes informatiques
- De modifier la configuration des ordinateurs ou des logiciels déjà en place
- D'effectuer toute activité de nature illégale
- De consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux
- De boire ou de manger près de l'ordinateur

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de :

- factures impayées
- dommages régulièrement causés aux documents empruntés
- manque de civisme
- ou tout autre comportement jugé incorrect par la bibliothèque

Le présent règlement a été adopté à la réunion du conseil tenue le 2 octobre 2014.

ADOPTÉE

Résolution #599-2014: Licence de chiens et chats

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de « Les Éditions Juridiques FD inc. » au coût de 1,193.44\$ taxes incluses pour l'achat de 250 licences pour chiens, 250 licence pour chat ainsi que les reçus nécessaires à l'administration.

ADOPTÉE

Résolution #600-2014 : Postes Canada : Demande d'appui

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture.

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement que la municipalité de Napierville écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Il est également résolu que la municipalité de Napierville demande à la Fédération canadienne de municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'à Madame Ann Quach, députée.

ADOPTÉE

Résolution #601-2014:OMH : Approbation des révisions budgétaires 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation de Napierville a présenté à la Municipalité un budget 2014 révisé et approuvé par la Société d'Habitation du Québec en date du 27 août 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter ledit budget 2014 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #602-2014 : Retrait parcelle de terrain du domaine public (Madame Madeleine Bouchard Grégoire)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté de vendre à Madame Madeleine Bouchard Grégoire les lots P101-3 et P101-4 du cadastre de la paroisse de St-Cyprien suivant résolution en date du 05 juin 2014.

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain fait partie du domaine public et qu'il y avait lieu de la retirer pour procéder à la vente.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de procéder au retrait du domaine public ladite parcelle de terrain qui a été vendue à madame Madeleine Bouchard Grégoire.

ADOPTÉE

Résolution #603-2014 : Retrait parcelle de terrain du domaine public (Madame Marie-Josée Deneault)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté de vendre à Madame Marie-Josée Deneault la section de rue située entre les lots 84-4 et 84-9 du cadastre du village de Napierville suivant résolution en date du 3 juillet 2014.

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain fait partie du domaine public et qu'il y a lieu de la retirer pour procéder à la vente.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de procéder au retrait du domaine public ladite parcelle de terrain à être vendue à madame Marie-Josée Deneault.

ADOPTÉE

Varia :

Période de questions :

Interventions de : Madame Josiane Lareau, vétérinaire, Messieurs Martin Gélinau, Pascal Bourdages, André Jr. Bélair, Gabriel Martel et Bertrand Fredette.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

GINETTE L. PRUNEAU, dir. gén.& sec.-trés.

Résolution #604-2014 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 20h48.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE,
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.